

publié le 03/04/26

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 27 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

26-DCM-DGS-011

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX & LE 27 MARS à neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance d'installation et pour procéder à l'élection du Maire et des adjoints, en séance publique, à l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Christian GARNIER, doyen d'âge.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 23 mars 2026.

OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS : M. Hervé STASSINOS – M. Jean-François PLANES - Mme Agnès BIASUTTO - M. Serge VENNET - Mme Magali VINCENT - M. Jean-Claude VEGA - Mme Graziella PIRAS - M. Jean-Michel PEYRATOUT - Mme Stéphanie ASCIONE - M. Eric GALIANO - Mme Annick DUCARRE - Mme Cécile CRISTOL - M. Jean-Marc ILLICH - Mme Isabelle ROGER - Mme Valérie CAMPENS - M. Christian GARNIER - Mme Chantal JOVER - M. Ruddy GUIGGIA - Mme Isabelle LENOIR - M. Bernard LEJEUNE - Mme Chantal ROUZIER - M. Gaëtan SWINNEN - Mme Mylène SORIANO - Mme Valérie RIALLAND - M. Elian DEVESA - Mme Martine CABOT - Mme Céline PRATI - M. Thierry MIMOUNI - Mme Dominique ROLLAND – M. Gabriel LADOUCE - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX.

POUVOIRS : M. Thomas MICHEL à Christian GARNIER.

ABSENT : Néant

QUORUM : atteint

SECRETAIRE de SEANCE : Ruddy GUIGGIA est désigné secrétaire de séance.

=====

M. Hervé STASSINOS, Maire sortant, donne la parole au Président de droit de cette séance, le doyen d'âge. Il s'agit de M. Christian GARNIER.

Celui-ci procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux, vérifie le quorum puis déclare installé le Conseil Municipal.

Groupe « Le Pradet que nous aimons »

- 1 - M. Hervé STASSINOS
- 2 - Mme Agnès BIASUTTO
- 3 - M. Jean-François PLANES
- 4 - Mme Magali VINCENT
- 5 - M. Serge VENNET
- 6 - Mme Graziella PIRAS
- 7 - M. Jean-Claude VEGA
- 8 - Mme Stéphanie ASCIONE
- 9 - M. Jean-Michel PEYRATOUT
- 10 - Mme Annick DUCARRE
- 11 - M. Eric GALIANO

26-DCM-DGS-011

- 12 - Mme Cécile CRISTOL
- 13 - M. Jean-Marc ILLICH
- 14 - Mme Isabelle ROGER
- 15 - M. Thomas MICHEL
- 16 - Mme Valérie CAMPENS
- 17 - M. Christian GARNIER
- 18 - Mme Chantal JOVER
- 19 - M. Ruddy GUIGGIA
- 20 - Mme Isabelle LENOIR
- 21 - M. Bernard LEJEUNE
- 22 - Mme Chantal ROUZIER
- 23 - M. Gaëtan SWINNEN
- 24 - Mme Mylène SORIANO

Groupe « Pour les Pradétans »

- 1 - Mme Valérie RIALLAND
- 2 - M. Elian DEVESA
- 3 - Mme Martine CABOT
- 4 - Mme Céline PRATI
- 5 - M. Thierry MIMOUNI
- 6 - Mme Dominique ROLLAND
- 7 - Gabriel LADOUCE

Groupe « Semper Supra Det »

- 1 - Mme Emilie THOMAS

Groupe « Le printemps Pradétan »

- 1 - M. Laurent BAILLOUX

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Ruddy GUIGGIA

Le Maire,
Hervé STASSINOS

**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE****LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.